



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

2023/13

Délibération n° 8

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le 4/4/2023

ID : 063-216301093-20230324-DB20231308-DE

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

Date de Convocation : 20 mars 2023

Présents (9) : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Patrice GUILHOT, Marie-Paule HERMET, Patrick KINDT, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON, Patrick ROCCAZZELLA, Catherine SZEZUREK.

Absents Excusés (3) : Audrey FABRE, Frédéric MANGANE, Carmen MORENO.

Pouvoirs (3) : Audrey FABRE donne pouvoir à Maxime PERON, Frédéric MANGANE donne pouvoir à Thierry DIONNET et Carmen MORENO donne pouvoir à Patrick KINDT.

Marie-Thérèse BALDUCCI est élue secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAXES 2023 – Annule et remplace la délibération n° 2023.9.4

Le Maire donne lecture des taux appliqués pour 2022 concernant la Taxe Foncière du Bâti et non Bâti dont les taux sont actuellement de :

- Taxe Foncière Bâti 41.55 %
- Taxe Foncière non Bâti 63.35 %

Il suggère aux membres du Conseil Municipal de ne changer aucun taux pour l'année 2023 soit :

- Taxe foncière Bâti 41.55 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 63.35 %

Le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal d'appliquer le taux suivant concernant la taxe d'habitation pour l'année 2023 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) 9.28 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour appliquer pour 2023 les taux détaillés ci-dessous :
 - o Taxe Foncière Bâti (TFB) 41.55 %
 - o Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) 63.35 %
 - o Taxe d'habitation (THRS) 9.28 %
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'Etat 1259 et effectuer toutes les démarches administratives et comptables qui en découleront.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

Le Maire,

Patrick KINDT

Nombre de Votants : 12

Nombre de Pour : 12

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

